EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : **5 octobre 2017**

Présidence : **Mme Anuta Pichon**

Objet : **Préavis n° 2017/06** – Constitution à terme de droit de superficie distinct et permanent, d'hypothèque légale et de servitudes en faveur de l'association Afiro – Parcelle communale n° 2459 – Radiation à terme de droit de superficie en faveur de l'association Afiro – Parcelle communale n° 56

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/06,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1) d'approuver l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent grevant 2890 m2 de la parcelle n° 2459, ainsi que la constitution d'une hypothèque légale et de servitudes, en faveur de l'association Afiro, en vue de la construction d'un bâtiment à vocation artisanale et administrative, ainsi que commerciale (tea-room et buanderie) et d'un parking souterrain ;

2) d'approuver la radiation à terme de droit de superficie grevant la parcelle n° 56 en faveur de l'immeuble 449, propriété d'Afiro.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2017.

CONSEIL COMMUNAL * ECUBLENS *

La Présidente

Anuta Pichon

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano